L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;

MARDI MATIN, 24 AVRIL.

FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR

FÉLIX DE SERVAN.

PREMIÈRE PARTIE.

LA MAISON DU GARDE-CHASSE.

Le garde-chasse s'empressa d'introduire son jeune maître et Cécile dans sa chambre, qui formait la première pièce de sa demeure.

—Dracone, lui dit aussitôt Gabriel avec une certaine chaleur d'impression, voilà une jeune fille que je viens de sauver d'un grand péril ; je n'ai pas le temps de t'en apprendre davantage ; qu'il te suffise de savoir qu'elle ne peut être pour cette nuit en sûreté que chez toi.

—C'est bien, monsieur, répondit Dracone d'un ton rude et sombre, qui était son ton habituel ; nous veillerons sur elle, ma femme et moi, comme sur nous-mêmes.

—Assurément, notre tranquillité ne nous sera pas plus chère que celle de la jolie Cécile Gallois, ajouta une voix aigre et affilée derrière les rideaux du lit.

Et, entre ces rideaux, apparut une tête ébouriffée qui de l'œil unique qu'elle avait à son service, fixait ardemment la jeune fille ; puis cette tête fut subitement suivie d'un corps de femme, à demi vêtu, qui se jeta pieds nus sur les carreaux de la chambre.

—Pétronille, reprit Gabriel, je vous recommande d'avoir pour celle que je confie à vos soins toutes les attentions qu'elle mérite.

—Pétronille, pour toute réponse, darda obliquement son œil peu bienveillant sur Cécile Gallois.

—Mais, dit-elle et à Gabriel, quand viendrez-vous me chercher et me donner le moyen de rejoindre ma mère ?

—D'abord, répliqua le jeune homme, je ferai tous mes efforts pour que, cette nuit, votre mère soit informée de votre situation ; et, dès que je le pourrai sans danger pour vous, je viendrai ici avec elle ; je vous conduirai comme toutes deux par la chaussée Brunehaut à l'heure où passe le coche, et sans crainte d'être arrêtées en route cette fois, vous aurez la liberté de la prendre de nouveau pour gagner Paris.

—Oh ! merci ! s'écria la confiante jeune fille.

—Quant à ce soir, ajouta Gabriel, je n'ai plus qu'à m'empresser de vous quitter.... Je sais bien l'histoire que je dois faire à mes hommes pour que la mort de leurs deux camarades leur paraisse un fait fort simple et tout naturel ; mais rester plus longtemps éloigné du lieu où je les ai laissés, serait un acte imprudent qui pourrait éveiller leurs soupçons.

Gabriel sortit, accompagné du son garde-chasse, qui avait à lui ouvrir la porte donnant dans la forêt.

Cécile les entendit causer à voix basse dans la cour : leurs voix devinrent de moins en moins distinctes, et bientôt aucun son n'en arriva plus à ses oreilles, mais la conversation durait toujours, car Dracone ne revenait pas ; et cela commença à intriguer et même à inquiéter un peu l'esprit de la pauvre enfant.

Enfin, quand, après dix minutes d'absence, le garde-chasse rentra, son visage, déjà assez farouche par nature, semblait être devenu plus sombre : et, s'adressant à Cécile, il dit aussitôt d'un accent bref et plus dur encore que de coutume :

—Ma femme va vous mener à votre chambre, la petite.

—C'est bien ! c'est bien ! On sait ce qu'on a à faire ! riposta de mauvaise humeur Pétronille, qui pendant la courte disparition de son mari, avait achevé de s'habiller, tout en continuant de jeter de travers ses regards sur Cécile, et en grommelant d'un ton bourru entre ses dents des paroles inintelligibles.... Mademoiselle Gallois, ajouta-t-elle avec une grimace ironique, on va vous donner la chambre de notre défunte fille.... Dame ! vous n'y aurez peut-être pas vos aises comme chez votre mère, qui vous a élevée quasi en duchesse ! !

—Je serai bien partout où vous me mettrez, pourvu que j'y sois en repos, répondit la jeune fille avec une angélique douceur.

—Ah ! pour ce qui est de repos, ça ne vous manquera pas ! reprit le garde-chasse de sa grosse voix et en ricanant.... Mais, à propos, avez-vous faim, la belle ? voulez-vous prendre quelque chose ?

—Parlez, mademoiselle, nous sommes là pour vous servir ! ajouta en ricanant à son tour la maîtresse du logis.

—Je n'ai pas faim, dit Cécile.

—Ah ! vous n'avez pas faim !.... Peut être bien, mademoiselle Gallois, éprouvez-vous quelque répugnance à manger à notre table ? Dame ! les morceaux n'y sont pas aussi bons, sans doute, que chez votre mère, qui vous a vraiment élevée dans en princesse.

—Je suis très fatiguée, répliqua la jeune fille, et je vous répète que je ne demande qu'un peu de repos.

—Alors, on va vous chercher des draps blancs pour votre lit, et l'on vous montrera le chemin de la chambre.

—Mais, charmante enfant, reprit Dracone, je vous préviens que, si vous êtes fatiguée, il faudra dégourdir d'avance un peu vos jambes pour monter l'escalier tournant qui mène à cette chambre-là...... Elle est au faîte de la tourelle que vous avez dû remarquer à l'une des encoignures de notre vieille masure, dont les murailles ont été, dit-on, plantées là il y a bien des siècles.

Nous avons dit qu'une certaine inquiétude s'était emparée de l'esprit de Cécile, tandis que Dracone causait dans la cour avec son jeune maître ; mais cette inquiétude venait de faire des progrès rapides en peu d'instants sous l'influence du singulier langage qui lui était tenu, et surtout à l'aspect des physionomies de ses interlocuteurs, sur lesquels se peignait une profonde préoccupation de leurs pensées, dès son arrivée, de diriger toute son attention.

La figure du garde-chasse n'avait rien qui ne fût repoussant : front déprimé, regard lâche et sournois, nez écrasé, bouche béante, la lèvre inférieure épaisse et retombant sur le menton, tel était son portrait. Quant à sa digne compagne, elle avait dû avoir dans sa jeunesse de jolis traits, mais les suites d'une des rixes acharnées auxquelles l'exposaient journellement sa volonté rétive et le caractère brutal et cruel de son horrible époux, lui avaient valu la perte d'un œil. Depuis lors, elle ne manquait jamais d'avoir des trépignements de colère et de haine chaque fois que le hasard la mettait en face d'une femme jeune, belle et assez favorisée du ciel pour avoir conservé ses deux yeux. Cela explique suffisamment la mauvaise humeur dont elle s'était sur-le-champ sentie animée contre Cécile.

On conçoit maintenant les funestes pressentiments dont pouvait être agité le cœur de la jeune fille avec de pareils hôtes.

—Mademoiselle Gallois, reprit Pétronille de son air narquois et sardonique après avoir tiré d'une armoire une paire de draps, voulez-vous avoir à présent la bonté de me suivre ?

Cécile, sans murmurer un mot, marcha sur les pas de la maîtresse du logis.

Elle traversa de cette façon deux ou trois pièces du rez-de-chaussée, après lesquelles elle se trouva au bas d'un escalier en spirale et fort étroit, pratiqué dans une tourelle dont l'architecture rattachait le style des premiers âges de l'art gothique ; en effet, l'habitation du garde-chasse était un vieux débris d'une de ces maisons de plaisance dont le sol du Valois avait été jonché aux époques les plus reculées de notre histoire. Arrivée au dernier étage de la tourelle, Pétronille ouvrit une petite porte ogivale, et fit pénétrer la jeune fille dans une chambre voûtée, en lui disant :

—C'est ici que vous allez passer la nuit, mademoiselle ; vous y trouverez peut-être un peu de poussière, et les araignées vous paraîtront sans doute bien délabrées ; mais, dame ! je vous le répète, il ne faut pas vous attendre à vous dorloter ici dans l'opulence comme chez votre mère, qui vous a quasi élevée en reine !

—Je serai parfaitement dans cette chambre, répondit la pauvre enfant avec un soupir de résignation.

Puis, ayant hâte d'être seule et voyant Pétronille déplier les draps pour faire le lit,

—Ne prenez pas cette peine, je vous prie, ajouta-t-elle vivement, cela me regarde.

—Non ! non ! s'il vous plaît, mademoiselle, ça ne vous regarde pas, répliqua la hideuse femme en continuant sa besogne.... Mon mari et moi, ne sommes-nous pas faits pour vous servir ? car il est visible que madame votre mère et vous, vous n'êtes pas des paysans de notre genre.... D'ailleurs, je ne fais qu'obéir aux volontés de notre jeune maître en remplissant envers vous les devoirs de l'hospitalité.

Elle eut bientôt fait le lit. Alors, se tournant vers la jeune fille, elle reprit :

—Allons ! bonne nuit, mademoiselle Gallois, que votre sommeil soit plein de jolis rêves, c'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur.

Et, faisant ironiquement une grande révérence, elle sortit. Cécile entendit en ce moment les pas lourds de Dracone, qui vint rejoindre sa femme au haut de l'escalier, et la clef de la chambre, sans doute tourner par lui. Leurs plusieurs tours dans la serrure. On voulait donc la tenir enfermée ! Était-ce en exécution d'un ordre de Gabriel ? Cette idée la fit frémir. Elle courut à une petite fenêtre cintrée, la seule dont fût percée sa chambre ; elle la trouva garnie de solides barreaux de fer. Ainsi c'était une espèce de prison qu'on lui avait donnée. Elle envoie, du reste, que l'habitation du garde-chasse était bien cachée et assise au fond d'un bois touffu, éloignée de tout voisinage et de tout chemin fréquenté ?

—Que ne peut-on pas ici oser contre moi ? se dit-elle en levant les yeux au ciel.

Et, au lieu de se coucher, elle tomba sur une chaise, en proie aux plus sinistres réflexions.

Cependant, elle reprenait confiance de en temps en songeant à la manière dont Gabriel l'avait secourue sans avoir l'air de tenir compte pour lui-même des conséquences de cet acte de dévouement, qui pouvait lui coûter la vie, si la vérité venait à être découverte par le commandant du château de Pierrefonds. Mais d'autres souvenirs lui revinrent bientôt, ses sombres appréhensions, et ces souvenirs concernaient l'aveu que le fils de M. Didier lui avait fait un jour de ses sentiments, et les circonstances qui avaient suivi cet aveu.

C'était dans le courant du dernier été que la beauté de Cécile avait fait une vive impression, non sur l'âme du jeune homme, mais sur ses sens. Quand une de ces passions sensuelles trouvait les désordres de son existence, pour lui, vouloir, c'était avoir ; aimer, c'était conquérir sans délai, et, s'il le fallait, de vive force. Il commença par employer les moyens les plus ingénieux pour arriver à ses fins : il s'appliqua à se rendre favorable l'esprit de la mère Gallois, en tâchant de combattre habilement ses mauvaises dispositions dont il avait été animée envers lui constamment : son père. Il se montra chez elle de temps en temps avec un air d'intérêt plus doux, affable, souple, empressé, qu'il la donna. [illegible]

[illegible] Un jour que Marguerite était sortie, il pénétra dans sa chambre [illegible] Cécile : lui déclarant son amour, accompagné [illegible]

Enfin, elle se mit au lit, et l'on conçoit aisément que cette chaste entrevue ne se termina pas [illegible]

(A continuer.)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

Gustavus Ostermann-Lamonnière et Directeur

Dernières représentations de la Compagnie Française.

MARCELIN ALHAIZA...... Directeur.

MARDI, 24 AVRIL, 1866.

Représentation supplémentaire, au bénéfice de M. et de Mme GRAVIER.

Première représentation :

TRENTE ANS,

OU LA VIE D'UN JOUEUR,

Drame en trois journées et six tableaux, par Victor Ducange et Dinaux.

Théâtre St-Charles.

MARDI SOIR, 24 AVRIL.

ROBERT MACAIRE, pantomime comique—GRAND BALLET DE FLEURS—VOL AU VENT, pantomime.

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

Spalding & Bidwell—Directeurs et Propriétaires.

Mardi et Mercredi, 24 et 25 Avril.

Les admirables Zarteworth—Mlle Christine. Mlle Emeline et Mlle Alice dans de grands DIVERTISSEMENTS BALLET.

LES LIS DE KILLARNEY, ou la FÉE DU LAC, pièce féerique, musicale et dansante.

Mlle Ida Devere, Mons. Ernestine et Mlle Kate Wood ; A. M. Hernandez, John Franklin et Mlle Alice Franklin ; Mlle Ida Tessner, Mlle Eloise Clyde et W. J. Jacobs ; Bob Hart, E. F. Dixon et J. Buckton, et d'autres artistes, dans des pantomimes, des danses, des pièces comiques, &c.

Début de TOM RUSSEL, le prince des chanteurs comiques.

SAMEDI, représentation à MIDI.

24 avril—2t

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.—Rue St-Charles No 48 et 4

On peut se procurer quatre leçons importantes, intitulées "La Philosophie du Mariage" et faites au Musée de New York, en s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 31 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, ou en lui adressant une lettre renfermant 25 cents.

3fév—6m

Célébration de la Fête de Mai, ET GRAND BAL D'ENFANTS,

DONNÉ PAR LE

PROF. J. LEGAS,

Au Théâtre de l'Opéra, JEUDI soir, 3 mai, à 7½ heures.

PROGRAMME :

1—Ouverture à grand orchestre.

2—Grand tableau, représentant le Royaume des Fleurs.

3—Couronnement de la Reine de Mai.

4—Grande procession du Festival de Mai.

5—Bal d'Enfants jusqu'à 11 heures.

6—Bal d'Adultes.

Prix d'entrée : Billets pour dames et enfants......$1 00

do Messieurs...... 2 50

N. B.—Aucune dame ne sera admise sans un cavalier. Les familles pourront se procurer des loges de préférence, en s'adressant au contrôle du théâtre, ou à l'Académie de danse du professeur Legas. 21avril—1m Sem

Pour 1866.

LES CÉLÈBRES

JUPES-MALAKOFF

ELLIPTIQUES

Ou à double ressorts

DE J. W. BRADLEY

Sont universellement reconnues par les dames, dans tout le pays, comme les plus parfaites et les plus agréables qui aient jamais été inventées. Elles sont sans rivales pour l'élégance, la légèreté, la durée, l'agrément et l'économie.

[illegible]

WESTS, BRADLEY & CAREY.

Entrepôt et Bureaux, 97, Chambers Street, et 79 e 81 Read Street.

New-York.

Opinions de la presse.

"Cette jupe est réellement ce qu'il y a de mieux ; elle se prête à toute espèce de position et se double sans se déformer le moins du monde."—Godey's Lady's Book.

"L'Elliptique-Duplex" est la plus grande amélioration qui ait encore été faite dans les Jupons-Malakoff."—Daily Times, de New-York.

"Elles sont sans égales sous le rapport de l'élégance, de l'élasticité, de la durée, du confort ou de l'économie." —Daily Herald, de New-York.

L'Elliptique-Duplex est considéré comme le dernier degré de perfection dans les jupons."—New-York Evening Post.

"Elle donne à la toilette le plus ordinaire un cachet qui la rend gracieuse."—Louisville Post.

[illegible]

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

Rue St-Charles, No 53,

Second de devant, en premier, ... de la rue Gravier et Union.

J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. [illegible]

Compagnie d'assurances Southern Travellers

CAPITAL......$500,000

Incorporée le 30 novembre 1865. Capital augmenté le 20 février 1866.

46 RUE ROYALE, MOBILE, ALA.

AYANT été nommé agent de cette compagnie, je suis prêt à émettre des polices d'assurance [illegible]

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

[illegible]

A. BROUSSEAU & Co. Importateurs, 17 rue de Chartres, No 17.

BANDAGES A VIS DE PRESSION ET A BELIÈRE

Le seul qui ait obtenu de grands résultats jusqu'à ce jour ; au moyen de cette vis de pression, la personne peut elle-même donner à la pelote plus ou moins de volume, nécessaire à l'importance de la hernie. La BELIÈRE sert à donner de l'inclinaison à la pelote, selon les dispositions du bassin de la personne, et en même temps à comprimer de bas en haut, afin d'empêcher la descente dans le scrotum.

BANDAGES à brisure, simple et pivot, approuvés supérieurs à ceux anglais et autres par l'Académie Impériale de Médecine de Paris.

Maison BURAT & Cie, médecin-chirurgien-herniaire de la Marine impériale ; LORIOL, bandagiste-herniaire, et ancien associé, RUE MANDAR, 12 et 14, PARIS. Médaille à l'Exposition de Londres, la seule décernée à cette industrie.—Dépôt à la Nlle-Orléans chez M. DUCONGÉ pharmacien.

AUX MALADES

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours sans fatiguer les malades, en laissant l'action de l'appétit [illegible] par le docteur DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les PILULES DEHAUT n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bouillon, etc.). Pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui convient le mieux, selon sa force, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour rétablir la santé.

[illegible]

H. GALANTE & Cie.,

2, PLACE DAUPHINE, A PARIS.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,

Appareils chirurgicaux en caoutchouc galvanisé. BANDAGES, ORTHOPÉDIE, etc., maison recommandable par sa fabrication, ayant obtenu des médailles aux expositions de Londres, Paris, Porto, etc. à la Nouvelle-Orléans, chez M. Duconge.

Médaille d'OR & Prix de 16,600 fr.

QUINA LAROCHE

BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS.

Cet ELIXIR TONIQUE et FÉBRIFUGE contient sous un petit volume la réunion complète des principes des trois quinquinas. Ni trop vineux, ni trop sucré, il est aussi agréable qu'efficace, convient aux natures délicates ou affaiblies ; il modifie très-vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies, dyspepsie, épuisement, manque d'appétit, et toutes les affections fébriles.

QUINA LAROCHE iodé ; dito ferrugineux.

DÉPÔT A PARIS, 15, rue Drouot.

NLLE-ORLÉANS, chez M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, 127, 129 ; chez M. DUCONGÉ droguiste, et dans toutes les pharmacies.

EAU DENTIFRICE DU DOCTEUR HÉNOQUE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

MÉD. DENTISTE HON. DE L'EMPEREUR ET FRANÇAIS

L'EAU DU Dr HÉNOQUE est recommandée par tous les médecins pour les soins de la bouche et la conservation des dents. L'immense succès de cette EAU atteste sa supériorité sur tous les dentifrices connus. [illegible] PARIS. [illegible]

Compagnie d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DU SUD ET DE L'OUEST,

POUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Bureau, 21 rue Carondelet (A l'angle de la rue Commune.)

Incorporée le 1er mars 1866.

Capital, $300,000, avec faculté de le porter à $1,000,000.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUS GENRES.

LA SEULE COMPAGNIE DE CETTE NATURE DANS LE SUD.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre tous les accidents, aux taux établis les plus bas.

On peut obtenir des billets pour deux, cinq et dix jours, au bureau de la Compagnie ou de ses agents. Le temps couvert par les polices s'étend d'un mois à un an. [illegible]

BUREAU DES DIRECTEURS.

GEN. JAMES LONGSTREET, (Longstreet, Owen & Co.) Président, Nouvelle-Orléans.

J. G. HOLDREDGE, (Holdredge, Paxton & Folsom,) Vice-Président, Nouvelle-Orléans.

A. C. GRAHAM, Président, Première Banque Nationale, Nouvelle-Orléans.

T. P. MAY, Trésorier des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans.

GEN. F. J. HERRON, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.

SAM. DeBOW, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.

W. C. GRAHAM, Grocer en gros et marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.

J. P. DILLINGHAM, (Dillingham & Bonner,) Avocats, Nouvelle-Orléans.

EVERETT LANE, Marchand, 22 rue de Magasin, Nouvelle-Orléans.

A. J. INGERSOL, de Mobile, Alabama.

GEN. M. J. WRIGHT, de Memphis, Tennessee.

W. D. GRISWOLD, Chemin de fer Ohio et Mississippi.

GEN. E. S. NICHOLS, du Texas.

GEN. ROBT. E. LEE, de la Virginie.

C. WILLIAMS, Secrétaire de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU DES RÉFÉRENCES

Général U. S. Grant, Washington.

Général S. W. Brice, "

J. H. B. Latrobe, Esq., Baltimore.

John J. Roe, St-Louis.

Honorable Francis P. Blair, Vicksburg.

Première Banque Nationale, Memphis.

Honorable Alex. H. Stephens, Georgie.

Banque Nationale du Texas, Galveston.

Robt. W. Johnson, Pine Bluff.

Henry Hendricks & Co., Houston.

Général Joseph E. Johnston, Richmond.

Gouverneur B. G. Humphreys, Mississippi.

A. M. Gentry, Houston.

Vermilye & Co., New-York.

Banque Nationale de l'Etat de New-York, N.-Y.

Banque Nationale Revere, Boston.

J. C. Van Dusen, Nashville.

Général Frank Cheatham, Nashville.

Général J. L. Donaldson, "

Première Banque Nationale, "

Thompson, Morris & Co., Shreveport.

N. Sutherland & Co. "

Washington McLean, Cincinnati.

Général Geo. B. Hodge.

Banque Nationale Centrale,

Première Banque Nationale, Mobile.

Troisième Banque Nationale, de Chicago.

PRÉSIDENT......GÉN. JAMES LONGSTREET.

VICE-PRÉSIDENT......JOHN G. HOLDREDGE.

SECRÉTAIRE......C. WILLIAMS.

AGENT-GÉNÉRAL.

Major THOMAS G. RHETT, de la Caroline du Sud.

Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau de l'agent général des billets. Nouvelle-Orléans, 23 mars 1866.

A partir du 1er avril 1866, le prix des billets pour la Louisiane, sur le chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, sera réduit.

D. S. GOODLOE, Agent-général des billets.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 25, Canal Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

CORS, OIGNONS, ONGLES DÉFORMÉS, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, [illegible] Dr. S. M. BARNETT, chirurgien pédicure, rue CANAL No 16 [illegible]

BORNIO & FRERE.

No 77......RUE GRAVIER......No 77

IMPORTATEURS DE PRODUITS DE CUBA,

CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

SEULS AGENTS, en cette ville, De la célèbre Fabrique de Cigarettes "LA HONRADEZ"

Ils ont constamment UN STOCK FRAIS.

BORNIO & FRERE, No 77, rue Gravier

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transféré son bureau du No 25 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier, entre la rue des Magasins et la rue du Camp.

LEON QUEYROUSE,

MARCHAND DE GROCERIES en gros

Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

17......Rue St-Louis......17

RESTAURANT St-LOUIS, Tenu par Henri Barthe.

Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de famille, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y annexant la maison voisine, annonce à ses amis et au public qu'il pourra toujours les loger convenablement et leurs familles. 14 novembre

RESTAURANT FRANÇAIS,

72......RUE DE CHARTRES......72

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c., au plus juste prix.

Ph. FORGET.

MALADIES,

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VEROK.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et toute affection syphilitique, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. VEROK. Le dépôt est spécialement recommandé aux personnes [illegible]

GAUDOZ Je, pharmacien, Orléans et Bourbon.

LEON PIERRE,

27......Rue des Petites Ecuries......27

COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR. A PARIS.

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & Cie, 64 rue de Chartres.

MISCHE & CO.

(Successeurs de BARRETT & HUSER),

MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS.

Rue Poydras, No 71.

ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux importés et imitation—qu'ils vendront aux marchands et qu'ils vendront aux plus bas prix. [illegible]

O. R. GRAHAM & CO,

130......RUE GRAVIER......130

Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches, Strangers et de pays—agents de "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur leur grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qu'ils arrivent par les steamers. [illegible]

Parti Démocrate National.

Shérif—HARRY T. HAYS.

Coroner—Dr. CHARLES DELERY.

Avocat du District—CHAS. H. LUZENBERG.

POUR LA LEGISLATURE.

Sme District représentatif—WALTER H. ROGERS.

GREFFIERS DE COURS.

Première Cour de District—N. TREPAGNIER.

Deuxième Cour de District—J. V. GOURDAIN.

Troisième Cour de District—D. C. BYERLY.

Quatrième Cour de District—R. G. BOND.

Cinquième Cour de District—LOUIS POWERS.

Sixième Cour de District—WM. WOELPER.

ASSESSEURS D'ETAT.

1er District—M. M. FERRY.

2me District—E. A. BOZONIER.

3me District—JULIUS FULDA.

4me District—JOHN C. GOLDING.

COLLECTEURS DES TAXES D'ETAT.

1er District—THOS. ASKEW.

2me District—L. E. LEMARIÉ.

3me District—M. D. TRACY.

4me District—HENRY SENSEL.

JUGES DE PAIX.

1ère Justice de Paix—GEO. W. SADLER.

2me Justice de Paix—GEO. H. BRAUGHN.

3me Justice de Paix—PAUL W. COLLENS.

4me Justice de Paix—AUG. VIAVANT.

5me Justice de Paix—

6me Justice de Paix—THOS. S. COLLINS.

CONSTABLES.

1ère Justice de Paix—W. H. TOLER.

2me Justice de Paix—JOHN C. KUZAC.

3me Justice de Paix—ARTHUR LANOE.

4me Justice de Paix—F. AD. FORTIER.

5me Justice de Paix—

6me Justice de Paix—DAN. WILSON.

Ticket Démocratique des Ouvriers.

Shérif,

HARRY T. HAYS.

Coroner,

JOHN CROLEY.

Avocat de District,

J. J. E. PLANCHARD.

Greffier de la Première Cour de District,

JOHN P. MONTAMAT.

Greffier de la Seconde Cour de District,

P. B. O'BORKE.

Greffier de la Troisième Cour de District,

D. C. BYERLY.

Greffier de la Quatrième Cour de District,

JOS. HANLON.

Greffier de la Cinquième Cour de District,

GEO. E. BOYCE.

Greffier de la Sixième Cour de District,

JNO. C. COSTLEY.

Premier District.

Première Justice de Paix—M. O'CONNOR.

Constable—JOHN MASKEW.

Collecteur des Taxes d'Etat—SAM. L. BISHOP.

Assesseur—M. M. FERRY.

Deuxième Justice de Paix—S. L. WINTERS.

Constable—L. M. FLANAGAN.

Deuxième District.

Troisième Justice de Paix—ERNEST MOREL.

Constable—HANDRICK.

Collecteur des Taxes d'Etat—V. GERODIAS.

Assesseur—CHAS. MATHEWS.

Troisième District.

Quatrième Justice de Paix—M. WEISHEIMER.

Constable—B. A. McCAFFREY.

Collecteur des taxes d'Etat—C. S. LANG.

Assesseur—H. CARSTENS.

Quatrième District.

Cinquième Justice de Paix—JNO. DALEY.

Constable—FRANK SMITH.

Collecteur des taxes d'Etat—JOHN HORRE.

Assesseur—WM. FOLEY.

Alger.

Sixième Justice de Paix—JOHN BROWNLEE.

Constable—JOHN M. MEAD.

Collecteur Taxes d'Etat—J. G. BRUSHWOOD.

Assesseur—F. RUIZ.

AVIS D'ELECTION.

Conformément à la loi et par suite de la proclamation lancée par Son Excellence J. Madison Wells, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 16 de mars 1866, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par la présente notifiés qu'une élection aura lieu le lundi, septième jour de mai, 1866, dans cette paroisse, pour les officiers ci-après dénommés, savoir :

Un Shérif dans et pour la paroisse d'Orléans.

Un Coroner dans et pour la paroisse d'Orléans.

Un Avocat de District dans et pour la paroisse d'Orléans.

Un Greffier de Cour pour chacune des Première, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième Cours de District dans et pour la paroisse d'Orléans.

Quatre Assesseurs dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Assesseur dans et pour la paroisse d'Orléans, rive droite.

Quatre Collecteurs de Taxes d'Etat, un pour chaque District dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Collecteur de Taxes d'Etat, dans et pour cette portion de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite.

Et attendu qu'il est de notre pouvoir et de la loi, que le jour ou désigné les électeurs qualifiés de toute la Paroisse d'Orléans éliront six Juges de Paix et six Constables, un pour chacune des Justices de Paix, comme suit :

Un Juge de Paix et un Constable pour la Première Justice de Paix, comprenant les Premier et Deuxième Districts Représentatifs de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Juge de Paix et un Constable pour la Deuxième Justice de Paix, comprenant le Troisième District Représentatif de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Juge de Paix et un Constable pour la Troisième Justice de Paix, comprenant les Quatrième, Cinquième et Sixième Districts Représentatifs de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Juge de Paix et un Constable pour la Quatrième Justice de Paix, comprenant les Septième, Huitième et Neuvième Districts Représentatifs de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Juge de Paix et un Constable pour la Cinquième Justice de Paix, comprenant cette portion de la paroisse d'Orléans qui se trouve sur la rive droite du fleuve Mississipi, et

Un Juge de Paix et un Constable pour la Sixième Justice de Paix, comprenant le Dixième District Représentatif de la ville de la Nouvelle-Orléans, (Quatrième District Municipal).

Les POLLS seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection, depuis huit heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M., le jour sus-désigné, à savoir : septième de mai 1866, à l'effet de recevoir les bulletins des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sous la surintendance des Commissaires et Greffiers qui seront choisis par l'autorité compétente. L'élection devra être conduite et les retours en triplicata devront être adressés au soussigné chargé de les transmettre conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, le 23 d'avril 1866.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de BAPTISTE MARMOUGET—No 25,941.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Bernard Lonsberg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession vacante de feu Baptiste Marmouget, décédé intestat : Avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

Succession de FRANTZ HUBER—No 25,983.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Charles Gruenewald a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Frantz Huber, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

Succession de MARIE ROSE LABAT—No 24,914.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Casimir Labat a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feue Marie Rose Labat décédée intestat : avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de JEAN CHATARD—No 25,603.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

Succession de B. EMAN et de CATHERINE G. MILLER, veuve de B. EMAN, épouse décédée de H. H. CRUZ—25,410.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

SUCCESSION DE CHARLES BEEBE.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans. No 25,588—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. J. VILLERÉ, Député-greffier.

Succession de JOSEPHINE TOLEDANO, épouse de JEAN LOUIS DROUET—No 25,917.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Oscar Drouet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feue Joséphine Toledano, épouse de Jean Louis Drouet, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Dentiers vulcanisés en caoutchouc rose,

IMITANT LES GENCIVES.

LE Dr. L. DUPERRON, dentiste, No 66, rue Bienville, encoignure Royale, a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général qu'il fait des dentiers vulcanisés en caoutchouc. [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS :

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 135......RUE DU CANAL......135 entre Bourgogne et Remparts [illegible]

Dentiers complets, pour $50, dents garanties et opération sans douleur.

No 2......Le Dr. SPYER, dentiste......No 2

—Coin Camp et Canal—

[illegible]

TRANSFERT DE CABINET

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly 15 cents et autant pour revenir.

A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit :

—Départ des trains—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

Prix : 15 cents pour aller et 15 cents pour revenir.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opélousas et de l'Ouest.

A PARTIR de LUNDI prochain, 26 du courant, les convois de passagers partiront du dépôt d'Alger tous les matins, à huit heures et arriveront à Brashear City à 1 heure de l'après-midi. Ils partiront de Brashear City et arriveront à Alger à 5 du soir.

[illegible]

A. B. SEGER, Président.

AGENCE D'IMMIGRATION,

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde, soit de la Chine.

ANTOINE DUBUC,

Secrétaire de la Fabrique de l'église St-Louis de la Nlle-Orléans,

Bureau No 20, PLACE St-ANTOINE

QUI, depuis vingt-cinq ans remplit les dites fonctions et en sa qualité susdite s'occupe de l'entreprise des enterrements et services funèbres, informe le public qu'il est associé avec M. JEAN BONNOT, qu'il a intéressé dans l'entreprise sus-dite, qu'ils tiennent un magasin tout ce qui concerne les funérailles en général.

ANTOINE DUBUC......JEAN BONNOT

J. BONNOT & CO.,

Magasin de Pompes Funèbres, situé rue Ste Anne, entre Chartres et Royale,

—Et établi depuis plus de vingt-cinq ans—

Dépôt de cercueils métalliques, [illegible]

—Etablissement—

84......RUE STE-ANNE......84

BOIS DE CHAUFFAGE

de chêne, plaine, frêne, olivier et cyprès.

2,000 CORDES à vendre en gros et au détail délivré à domicile, par

E. FRADEL, No 44 rue St-Charles.

Dépôt de bois encoignure Claiborne et Toulouse, en face du Vieux Bassin.

[illegible]

MALADIES SECRETES

M. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris [illegible]

Opiat et Injection du Dr Ricord.

[illegible] E. GAUDOZ

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE.

FABRICANT DE LIQUEURS,

8......RUE ST-LOUIS......8

Nlle-Orléans.

ANISETTE....CURACAO....MARASQUIN.

—Et—

Liqueurs françaises de tous genres.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Physique et de Philosophie en Anglais et en Français. [illegible]

L'Anglais, le Français et le Tenue des livres, y sont enseignés simultanément.—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien [illegible]

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les parents.

LES CLASSES DU SOIR [illegible]

Le Collège est situé rue Esplanade, No 184, entre Dauphine et Bourgogne.

Balances, Balances, Balances,

BALANCES "STANDARD" DE FAIRBANKS.

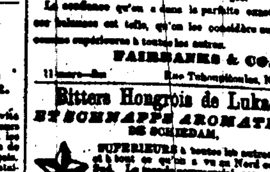

Pour foin, charbon ; pour animaux ; balances d'entrepôt, de coton, balances à plateformes, balances d'épiciers, à compteur, de droguistes, &c. Pour de tout modifications de machines à peser, adaptées à toute espèce de pesage.

La confiance qu'on a dans la parfaite exactitude de ces balances est telle, qu'on les considère aujourd'hui comme supérieures à toutes les autres.

FAIRBANKS & CO.,

Rue Tchoupitoulas, No. 9.

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

SUPÉRIEURS à toutes les autres qualités [illegible]

E. L. GIBSON,

AVOCAT,

36......RUE DU CAMP......36

Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

Terres de valeur sur la Rivière Black, dans la paroisse de Catahoula.

Vente de Syndic, à l'encan.

W. & D. Urquhart contre leurs Créanciers.—Sixième Cour de District de la Nlle Orléans —No 17,361.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, No 47 rue Carondelet.

LUNDI, 30 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu du et conformément à un ordre de l'Hon. G. Deplanché, juge de la Sixième Cour de District de la Nlle Orléans, [illegible] seront vendues [illegible] les terres [illegible] dans la paroisse de Catahoula [illegible]

Les actes de vente pardevant F. C. Cavelier, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu des Etats-Unis. 24avril

Beaux Meubles en bois de rose, pour salons et chambres à coucher, Meubles de salle à manger et de corridor, en bois de chêne, Tableaux, Tapis en velours, etc, à l'encan Succession de Thomas C. Gilmour, décédé.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, encanteur.

Bureau, No 47, rue Carondelet.

MARDI, le 1er mai 1866, à 11 heures du matin, sur les lieux, à l'encoignure des rues Prytanée et Toledano, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] pour le compte de la succession de Thomas C. Gilmour, décédé, il sera vendu—

Tout le contenu de la maison, ci-dessus, comprenant

[illegible]

—Aussi—

Un piano droit, en bois de rose, à 6 octaves, ayant un son très doux et venant d'une manufacture célèbre.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les meubles ne pourront être vus que le jour de la vente.

La livraison des articles vendus commencera immédiatement après que la vente sera faite. 24avril

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE BALTIMORE vs ALEXANDER McKEE

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,839—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt quatre d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit :

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

THOMAS ALLEN CLARK vs JAMES FANNAN

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,864—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, le premier de mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage. Succession de Dame Veuve W. GOUVILLE, décédée.

La Dame H. H. TABER vs ALCIDE GOUVILLE et al.

ACTION EN PARTAGE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,214—En vertu d'un ordre de vente [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEU JOHN GEORGE PUCHTLER, DÉCÉDÉ.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,779—En vertu d'un ordre de vente rendu le dix-huit d'Avril 1866, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-cinq Mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. H. BUTY vs PIERRE GALLOT.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,520—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-cinq de MAI 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

PAR E. ROGER & CO.

Vente de marchandises sèches sans réserve.

Cotons blancs et écrus, indiennes fantaisie, gingt coton et fil, toile d'Irlande, baréges pour robes, chemises toile et coton, jaconas, organdis, grenadines, batiste fil, damassé, serviettes, bonneterie, mouchoirs batiste et soie, &c, &c, &c.

PAR E. ROGER & Co, O. DÉJAN, encanteur.

MARDI, 24 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue du Vieille-Levée—

[illegible]

—ET—

300 autres lots marchandises étrangères et américaines, sur lesquelles l'attention des acheteurs est appelée.

Conditions—à la vente. 22 avril

Vente chez l'importateur.

Vin rouge en barriques, champagne, vin de dessert, eau de vie, whisky, Sherry, &c.

Par E. ROGER & Co. O. DÉJAN, encanteur.

MERCREDI, 25 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin de M. E. Bordelois, No 51 rue Vieille-Levée—

[illegible]

Conditions à la vente. 21 avril

PAR D. E. MORPHY.

Mélasse muscovado.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, 24 avril 1866, à midi, au magasin d'entrepôt No 7, encoignure Julie et Magasins,—150 boucauts de mélasse muscovado.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23avril—

Farine! Farine! Farine!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, mardi, 24 avril 1866, à 11 heures du matin, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—

A—100 barils farine Paragon Mills, en débarquement du bateau à vapeur J. W. Garrett.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24avril

Farine : Farine : Farine :

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui mardi, 24 avril 1866, à 11 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—

615 barils farine.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24avril

RAISINS ! RAISINS !

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 24 avril 1866, à 3 heures de l'après-midi, sur la Levée, au pied de la rue St Philippe, 2me District—

A 700 caisses raisins Layer, en débarquement de la barque Giovanni.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 avril

FARINE : FARINE :

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 24 avril 1866, à 11 heures et demie du matin, à l'entrepôt Mississipi—

94 barils farine.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24avril

PAR O. VALETON

: : 243 paquets de Cercles en fer : :

: : 141 Rouleaux de Cuirs tannés : :

—A l'encan—

PAR O. VALETON, encanteur.

Bureau, 23 & 25, rue Conti.

MERCREDI, 25 avril, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 17 rue Tchoupitoulas, entre les rues Commune et Gravier—

243 paquets cercles de fer de 5/8 à 1 1/2 pouces.

141 rouleaux de cuirs tannés de la Georgie, pour semelles et harnais.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 24avril

MAGNIFIQUE APPAREIL DE DISTILLERIE.

PAR O. VALETON, encanteur.

JEUDI, 26 avril à midi, il sera vendu à sa salle d'encan, Nos 23 et 25 rue Conti—

Un superbe appareil de distillerie en cuivre, pompes, cuves, &c., &c., parfait état.

Conditions—comptant. 24 avril

Whisky : Brandy : Porter : Sucre : Vins : Fromage : Café : Farine :

PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI, 24 avril, à midi, il sera vendu, à sa salle d'encan, Nos 23 et 25 rue Conti—

[illegible]

Conditions—Comptant.

PAR S. GUINAULT.

VENTE RENVOYÉE

Propriété rue St Antoine, No 77

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, vingt-huit avril 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

UN LOT DE TERRE, mesurant au pied anglais 30 pieds de face à la rue St Antoine, entre les rues Moralès et Urquhart [illegible]

Vacherie : Vacherie :

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

Jeudi 26 avril 1866, il sera vendu à 11 heures du matin, à Alger (de l'autre bord du fleuve), sur l'ancienne vacherie de M. Jules Delahoussaye—

[illegible]

Maison en briques, rue St Philippe, No 101.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 28 avril 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Vente positive, pour cause de liquidation, de plusieurs propriétés bien situées dans le Troisième District, près des chars de la ville—Nos 78 et 80, rue des Poètes, 543 et 545, rue Amour ; et 134 et 136, rue des Français.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 28 avril 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Vente sans réserve d'une jolie Résidence de famille, encoignure Claiborne et Union.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 28 avril 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Terrains améliorés et de prix dans la rue du Canal. Vente à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

Bureau, rue Gravier No 36.

IL sera vendu, le SAMEDI 28 avril, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Le magnifique terrain amélioré situé dans l'îlet compris entre les rues Canal, Alexandre, Douane et Napoléon. [illegible]

Sucre, farine, amidon, balais, &c.

Par J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, 24 avril, à 11 heures, au magasin No 32 de la rue Gravier—

[illegible]

Morue, maquereaux et articles dans des boîtes en fer-blanc.—Vente pour le compte de qui il appartiendra.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, 24 avril, à 11 heures, au magasin No 32 de la rue Gravier,—morue, maquereaux, [illegible]

Conditions comptant, en billets du Trésor. 24avril

PAR E. M. JACOBS.

PAR E. M. JACOBS, encanteur,

Bureau Passage de la Bourse, No 36

PAR ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 avril 1866, je vendrai à l'enchère publique, jeudi, 24 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

Grande Vente de Habillements et marchandises sèches de saison.

Par VINCENT & Co., WM. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 24 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—

[illegible]

—Egalement—

430 lots de marchandises de saison.

Egalement, à 1 heure.

20 caisses tabac à chiquer.

150,000 cigares.

5,000 paquets tabac à fumer 24avril

GRANDE VENTE, SANS RÉSERVE, DE Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO, W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—

[illegible]

Conditions à la vente. 22 avril

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de marchandises sèches et d'habillements.

PAR JOHN C BLOHM, encanteur.

MARDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 38 de la rue Bienville, il sera vendu—

847 colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays, tel ce que

[illegible]

Conditions à la vente. 22 avril

PAR BERNARD TURPIN

Belle Résidence en briques, rue de la Douane, No 220, et Terrains de Valeur dans les 1er, 2me et 3me Districts.

Vente pour opérer un partage.

Par BERNARD TURPIN, encanteur

Bureau—No 27 rue Vieille-Levée.

JEUDI, 10 mai 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

[illegible]

278 barriques bon vin rouge.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

Bureau—No 27 rue Vieille-Levée.

JEUDI, 26 avril 1866, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, au pied de la rue St. Philippe, Troisième District, en débarquement du navire Atlantic de Bordeaux—

278 barriques bon vin rouge.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 avril

Vin rouge de Narbonne, en barriques, et Sardines à l'huile.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

Bureau—No 27 rue Vieille-Levée.

JEUDI, 26 avril 1866, à 11 heures A. M. [illegible]

PAR RENÉ GUTIERREZ.

BEAUX MEUBLES FRANÇAIS, BROCATELLE, GLACES FRANÇAISES, PENDULES, SUJETS, TAPIS, RIDEAUX, PORCELAINES, VERRERIES, ETC. ETC.

Vente MARDI, 24 Courant, à 10 heures A. M.

PAR RENÉ GUTIERREZ, Encanteur.

Bureau, No 34, rue de Chartres.

MARDI, 24 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 38, rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, sans réserve, pour cause de départ—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Vente de clôture.

Installations de pharmacie et de magasins, drogues, balances, comptoirs, vitrines &c.

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur,

Bureau, No 34 rue de Chartres.

JEUDI, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu [illegible]

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

VENTE du stock bien connu de bijouterie fine, montres, pendules, et toutes les fournitures et ameublements pour magasin—coffre-fort, etc., au No 92, rue du Camp

Succession de Wm Stiffen—No 25,816

PAR GARDNER SMITH, YEISER & Co, GARDNER SMITH, encanteur,

Bureau, No 90, rue du Camp

IL sera vendu à l'encan le lundi 23 avril 1866 à dix heures A. M. au No 92 rue du Camp, et la vente continuera tous les jours jusqu'à ce que le stock soit épuisé, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 7 avril 1866, pour compte de la succession susdite—

Un assortiment de BIJOUTERIE FINE [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 18avril

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession de H. J. Ramsey.

No 25,868.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

36 balles de Coton.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, N. J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

JEUDI, le 26 avril 1866, à 11 heures A. M. [illegible]

36 balles de coton.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7avril

Morceau de terre de prix, avec deux maisons, face au fleuve Mississipi, à quelques îlets des casernes et à un quart-d'heure de marche du dépôt des chars des rues Canal et Dauphine.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

NICHS. J. HOEY, Encanteur

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 28 avril 1866, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

[illegible]

PAR WM. SYER.

Succession de Franklin Perrin—No 86.

Ilet de prix et amélioré à Greenville, et ilet nu sur la Louisiana Avenue, ville de Jefferson.

PAR WILLIAM SYER, encanteur,

Bureau, Commercial Place, No 21

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire de la paroisse de Jefferson, en date du 29 mars 1866, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, JEUDI, trois mai 1866, à midi, pour le compte de la dite succession, les propriétés foncières ci-après décrites—

[illegible]

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co., Reims.

[illegible]

COUTURIÉ & FRERE.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande Vente, sans réserve, DE

800 CAISSES DE BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS — UN BEL ASSORTIMENT SPÉCIALEMENT POUR LE COMMERCE DE DÉTAIL DE LA VILLE.

—EGALEMENT—

100 CAISSES DE CHAPEAUX CASIMIR ET LAINE,

—ET—

65 MALLES. — SANS RÉSERVE,

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. ZELMICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No 32.

IL sera vendu, MARDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 32 de la rue de Chartres—

[illegible]

—ET—

65 malles également assorties.

Conditions à la vente. 25avril

PAR G. LEAUMONT.

Vente spéciale.

MARDI, 24 COURANT.

Couteaux et Fourchettes de table, Montres en métal et en argent.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, 41 rue Chartres.

MARDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

100 douzaines couteaux et fourchettes de table et cuillers de Sheffield

—Aussi—

100 montres en métal et en argent

Conditions—A la vente 23 avril

PAR R. M. MONTGOMERY.

Meubles—Meubles—Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 24 avril, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles, tels que

[illegible]

—Egalement—

Une grande facture de lit cottage, chaises à siège en bois de rotin. Conditions—comptant. 22 avril

Grande vente péremptoire

De chevaux, mulets domptés, buggies, harnais, &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS,

R M MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 24 avril, à 11 heures aux écuries de P. Linier—

Beaux chevaux appareillés,

Beaux chevaux de selle et de harnais

Beaux mulets domptés.

—Egalement—

Elégants buggies couverts et découverts, harnais, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 22avril

Grande vente de Chevaux, Mulets et Buggies, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mercredi, 25 avril, à 11 heures aux Montgomery Tattersalls, rue Gravier, Nos 41 et 43—

Chevaux appareillés.

Beaux chevaux de selle et de harnais.

Beaux mulets domptés.

—Egalement—

Buggies couverts et découverts, harnais &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 24avril

Grande vente de Marchandises sèches, Marchandises sèches de fantaisie, Habillements, Lingerie, Bottes et Souliers, Chapeaux, &c. venant d'être reçus par le steamer The Union.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO, R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mercredi 25 avril, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 29 de la rue du Camp—

[illegible]

Conditions à la vente. 24avril

VENTE DE CURATEUR.

Succession de Theodore Schorscht.

[illegible]

PAR MC CERREN & CO.

Beaux terrains pour bâtir, dans la rue de l'Esplanade—Vente à l'encan

PAR McCERREN & CO, G. W. McCERREN, encanteur.

Bureau, Masonic Hall.

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, vingt-huit avril, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale—

CINQ TERRAINS situés dans le Troisième District [illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriétés améliorées, recherchées, à vendre d'une cette paroisse, situées sur la rive droite du Mississipi.

Succession de John Henry Rusling.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, No 82, rue de la Douane.

IL sera vendu, le MARDI, 24 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] les propriétés dont description suit, appartenant à la dite succession—

DEUX LOTS DE TERRE situés dans la paroisse d'Orléans, rive droite du Mississipi [illegible]

Propriété améliorée et de prix dans le Troisième District.

Succession de Mme Maria Hellming, épouse décédée d'Henry Schmattman.

Par CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, rue de la Douane, No 82.

IL sera vendu, mardi 24 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

Terrains de valeur, pour bâtir, dans la ville de Brooklyn, dans cette paroisse, rive droite du fleuve Mississipi—Succession de F. W. C. Cook.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur,

Bureau, No 82, rue de la Douane.

IL sera vendu le SAMEDI, 12 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

PAR G. LE FERIET.

Quatre îlets de terre et six terrains à Milneburg derrière le "Restaurant de Miguel."

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, 12 Royale, No 12.

SAMEDI, 28 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

[illegible]

Maison de prix à trois étages, en briques, ayant une belle mansarde, No 79 du Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti et dont la rez-de-chaussée est occupé par M. Abel Dreyfous, notaire public, et par un serrurier, &—Cette propriété est adjacente au beau club qui est en voie de construction à l'encoignure des rues Bienville et Passage de la Bourse.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, No 12 rue Royale.

JEUDI, [illegible] avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

Succession de feu Joachim Courcelle —No 433.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No 12.

SAMEDI, 19 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'encan publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Résidence très confortable, à deux étages, et en briques, divisée à deux logements les tuyaux de gaz introduits dans une partie de l'édifice, qui porte les Nos 19 et 21, de la rue Liberty, entre celles Canal et Gasquet.

Succession de Robert Graham et sa femme —No 7,73—

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No 12.

LE SAMEDI, vingt-huit avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE.

Elizabeth Duplessis, veuve de Wm Laurans, contre P. L. Laurans et Julie Laurans—No 21934.

Magnifique résidence faisant face à la chaussée de fer de Carrollton et vis-à-vis de la Sainte Rickerville—Maison confortable, tout en bois, dans la rue de l'Union, entre les rues Baronne et Dryades—Maison de bois, en briques, à trois étages, dans la rue Remparts, près Canal—Une maison basse, en briques, etc. [illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

[illegible]

CHAMPAGNE

Vve CLICQUOT PONSARDIN.

75 CAISSES, en grandes et demi-bouteilles, champagne Vve Clicquot, à vendre par

E. E. CASTENDYK, seul agent,

Rue du Camp.

RAPHAEL BELTRAN, Courtier,

Vieille-Levée No 101, entre St-Louis et Conti.

SUCRE, Mélasse, Pots, Cuisine, Pistes, &c, seront vendus en gros [illegible]